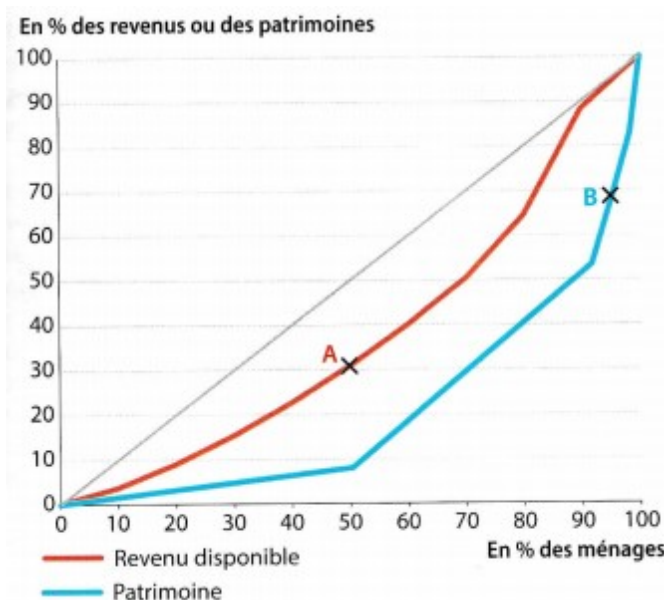


REGARDS CROISÉS**CHAPITRE I : QUELLES INÉGALITÉS SONT COMPATIBLES AVEC LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE ?****Programme :**

Questionnements	Objectifs d'apprentissage
Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques depuis le début du XXe siècle et comprendre que les inégalités économiques et sociales présentent un caractère multiforme et cumulatif. - Savoir interpréter les principaux outils de mesure des inégalités, statique (rapport inter-quantiles, courbe de Lorenz et coefficient de Gini, top 1%) et dynamique (corrélation de revenu parents-enfants). - Comprendre que les différentes formes d'égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l'utilitarisme, le libéralisme, l'égalitarisme libéral, l'égalitarisme strict). - Comprendre que l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale (fiscalité, protection sociale, services collectifs, mesures de lutte contre les discriminations) s'exerce sous contrainte de financement et fait l'objet de débats en termes d'efficacité (réduction des inégalités), de légitimité (notamment consentement à l'impôt) et de risque d'effets pervers (désincitations).

I. COMMENT MESURER LES INÉGALITÉS ?**A. Les outils de mesure statiques des inégalités****Document 1 : Courbes de Lorenz de la distribution du revenu disponible et du patrimoine en 2016 en France**

Source : Observatoire des inégalités, Rapport sur les inégalités en France, 2019.

Questions :

- 1) Rappelez ce qu'est une courbe de Lorenz.
- 2) Que représente la diagonale ?
- 3) Faites une lecture des données correspondant aux points A et B.
- 4) Quelle est la distribution la plus inégalitaire ? Pourquoi ?

Document 2 : Inégalités de niveaux de vie en France en 2015

montants annuels en euros

		Revenu initiaux par UC	Niveaux de vie	Rapport en %
Seuil d'appartenance aux...				
50 % des personnes les plus aisées (médiane)	(D5)	22 170	20 480	92
10 % des personnes les plus aisées	(D9)	45 220	37 580	83
1 % des personnes les plus aisées	(Q99)	106 210	79 810	75
0,1 % des personnes les plus aisées	(Q99,9)	259 920	178 250	69
0,01 % des personnes les plus aisées	(Q99,99)	699 230	461 800	66
Rapports				
Du dernier décile à la médiane	(D9/D5)	2,0	1,8	///
Du dernier centile à la médiane	(Q99/D5)	4,8	3,9	///
Du dernier centile au dernier décile	(Q99/D9)	2,3	2,1	///
Du dernier millime au dernier décile	(Q99,9/D9)	15,5	12,3	///

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion, personnes appartenant à des ménages fiscaux en logement ordinaire dont le revenu déclaré est positif ou nul. Lecture : en 2015, les 10 % de personnes les plus aisées en revenu initial ont un revenu initial par unité de consommation supérieur à 45 220 euros tandis que les 10 % de personnes les plus aisées en niveau de vie ont un niveau de vie supérieur à 37 580 euros.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

NB : On appelle **revenu initial** les revenus primaires, c'est-à-dire les revenus perçus en contrepartie d'une participation à la production (revenus du travail, revenus du capital, revenus mixtes).

Le **niveau de vie** d'un ménage est égal au revenu disponible divisé par le nombre d'unité de consommation correspondant à la composition du ménage. Revenu disponible = revenus primaires + revenus de transfert – cotisations sociales – impôts directs.

Questions :

- 1) Faites une phrase avec les données concernant la médiane (première ligne du tableau) afin d'en expliciter le sens.
- 2) Faites une lecture des données concernant le top 1 %.
- 3) Faites une phrase avec les données concernant le rapport inter-décile D9/D5.

B. Un indicateur des inégalités économiques en dynamique : la corrélation du revenu parents-enfants**Document 3 (Doc. 4 p 319) : La corrélation entre le revenu des parents et celui de leurs enfants au sein de différents pays**

Répondre aux questions 11 et 12 du livre.

Pour conclure le I. complétez le texte suivant :

Les _____ sont des différences d'accès à des ressources socialement valorisées qui se traduisent en termes d'avantages ou de désavantages et qui fondent une hiérarchie entre les individus. Il existe différents _____ de mesure des inégalités. Certains sont _____ : ils permettent de mesurer à un moment donné l'étendue des inégalités. D'autres sont _____ : ils permettent de mesurer l'évolution des inégalités dans le temps.

Les principaux outils de mesure _____ sont :

- les rapports _____ (par exemple, le rapport D9/D1) : ils permettent de mesurer par un coefficient multiplicateur les inégalités entre deux quantiles.
- la _____ qui représente graphiquement la répartition des patrimoines ou des revenus sur une population donnée.
- Le _____ : indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée. Il varie entre 0 (égalité parfaite) et 1 (inégalité extrême).

Le principal outil de mesure dynamique est _____ qui permet de mesurer la corrélation du revenu parents-enfants. Il s'agit de la différence en _____ du revenu des enfants qui est associée à une différence de 1% du revenu des parents.

II. COMMENT LES INÉGALITÉS ONT-ELLES ÉVOLUÉ ET COMMENT SE CUMULENT-ELLES ?

A. Les grandes tendances d'évolution des inégalités économiques

1. L'évolution des inégalités de revenus

Document 4 (Doc. 1 p 320) : Evolution de la part des 1 % les plus riches dans le revenu national de 1900 à nos jours

Répondre aux questions du livre.

Document 5 : Le retour des inégalités économiques depuis les années 1980

La remontée des inégalités socio-économiques, observée à l'intérieur de la plupart des pays et des régions de la planète depuis les années 1980-1990, figure parmi les évolutions structurelles les plus inquiétantes auxquelles le monde est confronté en ce début du XXI^e siècle. [...]

[Concernant les inégalités de revenus,] si l'on compare le cas de l'Inde, des États-Unis, de la Russie, de la Chine et de l'Europe, on constate ainsi que la part du décile supérieur se situait aux alentours de 25-35 % du revenu total dans chacune de ces cinq régions en 1980, et qu'elle se situe autour de 35-55 % en 2018. Compte tenu de son ampleur, il est légitime de se demander jusqu'où ira une telle évolution [...]. On notera également que l'ampleur de la hausse des inégalités varie considérablement selon les régions, y compris pour un même niveau de développement. Les inégalités ont ainsi progressé beaucoup plus vite aux États-Unis qu'en Europe, et beaucoup plus fortement en Chine qu'en Inde. Les données détaillées indiquent également que cette hausse des inégalités s'est faite notamment au détriment des 50 % les plus pauvres, dont la part dans le revenu total se situait autour de 20-25 % en 1980 dans ces cinq régions, et n'est plus que de 15-20 % en 2018 (voire à peine plus de 10 % aux États-Unis [...]).

T. Piketty, *Capital et idéologie*, Éditions du Seuil, 2019.

Questions :

- 1) Expliquez le passage souligné.
- 2) A l'aide des données statistiques fournies dans le document, montrez que les inégalités de revenus ont augmenté dans les pays cités depuis 1980.

2. L'évolution des inégalités de patrimoine

Document 6 (Doc. 2 p 320) : Les inégalités de patrimoine depuis le début du XX^e siècle

Répondre aux questions du livre.

B. Les inégalités économiques et sociales sont multifformes et cumulatives

1. Le caractère multiforme des inégalités

Document 7 (Doc. 3 p 317) : Le caractère multiforme des inégalités

Répondre aux questions du livre.

2. Le caractère cumulatif des inégalités

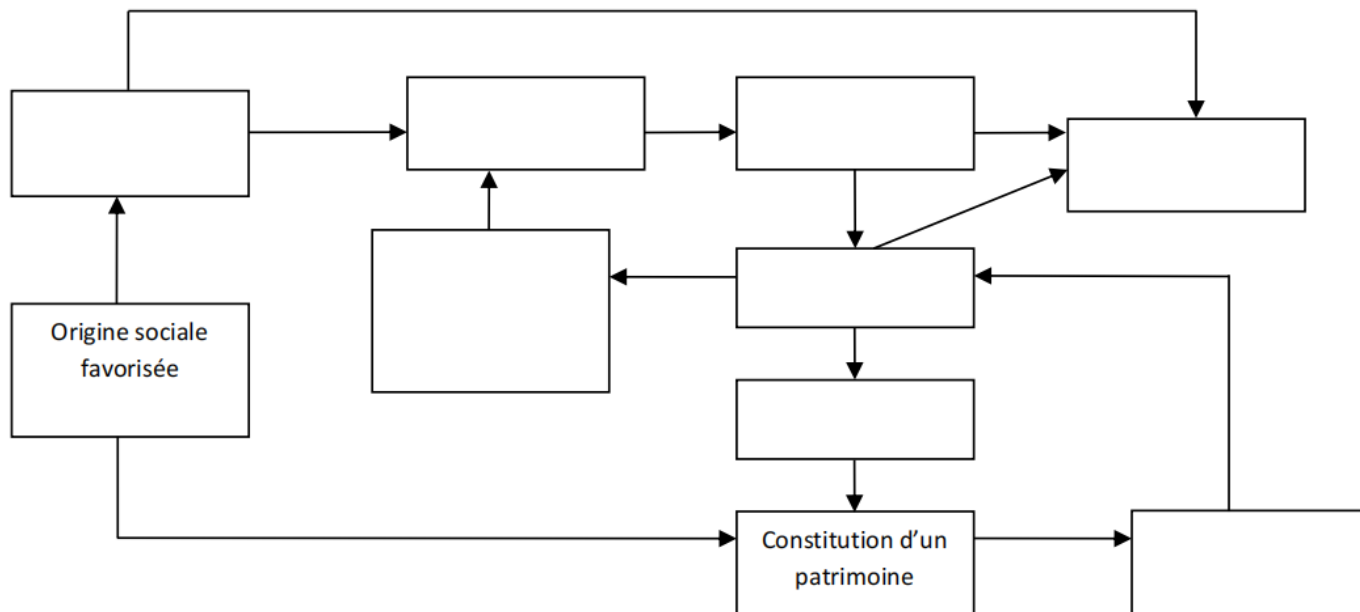
Document 8 : Des inégalités économiques et sociales qui se cumulent

A plusieurs reprises, cependant, nous avons eu l'occasion de relever entre ces différents aspects (des inégalités entre catégories sociales) des relations étroites et complexes. Ainsi les inégalités de revenu disponible ne peuvent qu'engendrer des inégalités de patrimoine ; inversement, ces dernières contribuent aux premières par le biais des revenus patrimoniaux. De même, des inégalités de conditions de travail découlent des inégalités face à la maladie et à la mort ; et les inégalités face au logement contribuent aux inégalités face à la santé et face à l'école. Ou encore les inégalités de situation dans la division sociale du travail engendrent dans la descendance des dispositions ou des capacités diverses face à la formation scolaire, qui se traduiront par des résultats scolaires inégaux, débouchant sur des qualifications professionnelles inégales et des insertions inégales dans la division sociale du travail, la boucle étant bouclée. Ces quelques exemples suggèrent que les inégalités forment système. D'une part, elles s'engendrent les unes les autres ; d'autre part, elles contribuent à former un processus cumulatif, au terme duquel les privilèges se regroupent à l'un des pôles de l'échelle sociale tandis qu'à l'autre pôle se multiplient les handicaps ; enfin, elles tendent à se reproduire dans le cours des générations.

A. Bihr et R. Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Syros, 1999.

Questions :

- 1) Montrez à l'aide d'un exemple que les inégalités sociales peuvent engendrer des inégalités économiques.
- 2) Montrez à l'aide d'un exemple que les inégalités économiques peuvent engendrer des inégalités sociales.
- 3) Complétez le schéma avec les expressions suivantes : emploi stable et qualifié, revenus élevés, revenus du patrimoine, épargne, capital culturel élevé, niveau de diplôme élevé, santé, logement et lieu de résidence privilégiés.



4) Expliquez le passage souligné.

Pour conclure le II., complétez le texte suivant :

Les inégalités _____ regroupent les inégalités de revenus et les inégalités de patrimoine. Les inégalités de _____, notamment en France, ont connu une importante _____ du début du XX^{ème} siècle jusqu'aux années 1980 – 1990 (selon les pays). Cependant, à partir des années 1980-1990, ces inégalités sont reparties à la _____. On peut l'observer avec _____ de la part de revenu national perçue par le 1 % ayant les revenus les plus élevés, ou celle des 10 % ayant les revenus les plus élevés, et parallèlement, la _____ de la part perçue par le reste de la population. L'évolution des inégalités de _____ a suivi la même tendance car revenus et _____ sont liés : plus les _____ sont élevés, plus il est possible de se constituer un patrimoine, lequel donne lieu à des revenus qui augmentent encore les chances d'accroître son _____, et inversement. Concernant la France, on observe donc une nette _____ des inégalités de patrimoine de 1900 à 1985-1990, puis une _____ de ces dernières depuis. Les inégalités _____ désignent les inégalités d'accès aux ressources valorisées par la société autres qu'économiques, comme les inégalités dans l'accès aux soins, à l'emploi, au logement, à l'école, etc. Ainsi, les inégalités économiques et sociales sont _____. Elles sont observables dans un grand nombre de domaines que l'on peut rassembler en trois catégories : les inégalités dans l'ordre de _____ qui renvoient aux inégalités économiques ; les inégalités dans l'ordre du _____ qui renvoient aux inégalités dans la capacité à imposer ses idées, sa volonté et défendre ses intérêts ; et les inégalités dans l'ordre du _____ qui concernent les inégalités de maîtrise des connaissances socialement valorisées. Ces inégalités économiques et sociales sont _____. Tout d'abord, les inégalités économiques se cumulent entre elles (inégalités de revenus et de patrimoine) : d'une part, plus les revenus d'un individu sont élevés, plus il peut se constituer un _____ ; d'autre part, la possession de patrimoine donne lieu à des _____ (loyers, intérêts, dividendes...). Ainsi le niveau des revenus détermine les chances de _____ du patrimoine, et la possession de patrimoine détermine les _____ perçus par les individus. Ces inégalités économiques se cumulent également avec des inégalités _____. Le fait d'avoir de faibles ressources économiques (_____ et _____) s'accompagne souvent d'un accès restreint à un ensemble de ressources sociales et politiques et favorise le cumul des handicaps : logement insalubre, alimentation non équilibrée, accès aux soins limité, accès à la culture limité, accès aux mandats politiques quasi-inexistants... Inversement, l'accès restreint à certaines ressources sociales et politiques (formations les plus valorisées, pratiques

culturelles, etc.) génère des inégalités _____.

Les inégalités sociales et économiques sont donc liées entre elles par des processus cumulatifs : les avantages des uns s'additionnent pendant que les désavantages des autres se renforcent mutuellement.

III. LES DIFFÉRENTES FORMES D'ÉGALITÉ ET CONCEPTIONS DE LA JUSTICE SOCIALE

A. Les différentes formes d'égalité

Document 9 : Les différentes conceptions de l'égalité

L'Etat peut fonder son action sur des conceptions très différentes de l'égalité. En effet, le mot égalité a trois significations distinctes :

- Il existe en premier lieu une égalité devant la loi. Cela signifie que les mêmes droits et les mêmes contraintes juridiques s'imposent à tous. Dans l'ancien régime, cette égalité n'était pas assurée puisque [...] les nobles étaient notamment dispensés du paiement de l'impôt. [...]

- En un second sens, le mot « égalité » renvoie à l'égalité des chances. [...] L'idée d'égalité des chances signifie que l'on doit compenser les inégalités initiales. Il faut donner plus à ceux qui ont moins pour assurer une égalité des chances. [...] L'égalité des chances est évidemment compatible avec une grande inégalité des situations.

- Dans un troisième sens enfin, l'égalité peut signifier égalité des situations, par exemple une égalité des revenus. Cette égalité apparaît plutôt comme une perspective, le débat porte en général sur le caractère excessif de l'inégalité des situations. L'objectif est alors de réduire l'inégalité des situations et non de la supprimer.

Il ne s'agit pas de choisir entre égalité et inégalité, mais de savoir quelle égalité ou quel degré d'égalité on cherche à promouvoir et par conséquent quelles inégalités on accepte, voire quelles inégalités on crée. Par exemple, lorsque l'Etat subventionne l'aménagement de postes de travail pour les handicapés afin que ceux-ci puissent s'intégrer au monde du travail, il recherche l'égalité des chances entre les personnes handicapées et celles qui ne le sont pas, il crée donc une inégalité au bénéfice des plus défavorisés.

A. Beitone et alii, *Aide-mémoire Economie*, 5ème éd, Sirey, Dalloz.

Questions :

- 1) Définissez les trois conceptions de l'égalité distinguées dans le document et illustrez-les par un exemple.
- 2) Pourquoi dit-on que l'égalité des chances est compatible avec une grande inégalité des situations ?
- 3) Quel type d'égalité recherche-t-on lorsqu'on accorde plus de moyens aux établissements scolaires dits « défavorisés » ?
- 3) Expliquez le passage souligné.

Document 10 : Concilier justice et égalité : le principe d'équité

Il n'est pas de théorie sociale, même les plus critiques eu égard à certains critères d'égalité, qui ne soit fondée elle-même sur l'exigence de l'égalité dans au moins une dimension. [...] La difficulté vient du fait [...] que la définition de l'égalité dans l'une de ses dimensions implique, au sens causal, l'acceptation d'inégalités dans d'autres dimensions. Par exemple, l'approche libérale la plus radicale est fondée sur le critère de l'égalité devant la loi. « Cette majestueuse égalité devant la loi, qui permet aux riches, comme aux pauvres, de dormir la nuit sous les ponts », ironisait Anatole France¹. C'était définir à la fois le critère choisi et les dimensions où l'on acceptait que les inégalités se développent. Car garantir également la liberté à chacun implique [...] que le gouvernement ne cherche pas à infléchir la répartition primaire des revenus et des richesses. Même ceux qui proposent de supprimer le Smic le font au nom d'un critère d'égalité : l'égalité devant l'emploi (le Smic constituant une barrière à l'emploi, notamment des jeunes, et cela au profit de ceux qui ont déjà un emploi). [...]. On peut définir dans ce cadre l'équité comme étant une propriété du ou des critères d'égalité que l'on choisit. Il apparaît donc vain de vouloir opposer égalité et équité. Ce serait vouloir opposer une conception et le jugement moral que l'on porte sur elle. [...]. L'équité peut conduire à rechercher une dimension plus exigeante de l'égalité, mais en aucun cas à y renoncer. Par exemple, certains auteurs, notamment Sen², considèrent plus équitable de définir l'égalité non pas dans l'espace des revenus (...) mais dans celui de la liberté de réalisation de ses projets et de la capacité de le faire. Pour ne prendre que l'exemple le plus simple, deux personnes disposant d'un même revenu, mais dont l'une serait handicapée, ne jouiraient pas de la même liberté de poursuivre leurs objectifs. [...] L'équité, sur la base d'un critère d'égalité d'ordre supérieur, exige alors une plus grande inégalité dans la répartition des revenus. Mais il s'agit dans ce cas d'une inégalité correctrice, destinée à réduire ou compenser une inégalité première.

¹ Écrivain français (1844 – 1924).

² Économiste Indien (né en 1933 au Bangladesh, pays qui à l'époque faisait partie de l'Inde).

J.-P. Fitoussi et P. Rosanvallon (dir.), *Le nouvel âge des inégalités*, Le Seuil, coll. « Points essais », 1998.

Questions :

- 1) Illustrez la phrase soulignée pour chacune des dimensions de l'égalité présentées dans le document 9.
- 2) Pourquoi ne peut-on pas opposer égalité et équité ?

B. Quelle égalité pour chaque conception de la justice sociale ?

1. L'utilitarisme

Document 11 : L'utilitarisme, où « la recherche du plus grand bonheur du plus grand nombre » comme principe de justice

Héritier des Lumières du XVIII^e siècle et profondément influencé par l'empirisme anglais, [l'utilitarisme] prône l'abandon de toute idée de droit naturel ou référence religieuse : aucune autorité suprême ne peut décréter ce qui est juste ou bon pour l'humanité ; seuls comptent les états de plaisir ou de souffrance vécus par les êtres humains. L'utilitarisme cherche donc à guider nos actions, tant individuelles que collectives, en articulant avec rigueur une idée simple et attractive : une société juste est une société heureuse. Se voulant très scientifique, l'approche utilitariste est parfois qualifiée d'« hédoniste », étant donné son souci de découvrir et de choisir l'option réduisant les souffrances et accroissant le bonheur des membres de la société. Plus précisément, elle présuppose qu'il est possible de faire correspondre à chaque individu un niveau d'utilité – ou un niveau de bonheur – pour toute option envisageable, puis d'additionner les niveaux d'utilité atteints par chacun afin de découvrir l'option à laquelle correspond la somme la plus élevée d'utilités. Il s'agit donc d'une façon systématique et cohérente d'évaluer les états sociaux en cherchant celui où l'utilité globale est maximale. [...] Cette approche présente deux attraits majeurs : elle accorde une égale importance au bonheur de chaque individu dans le calcul de la somme des utilités ; et les règles morales n'ont de sens que si elles ont un impact positif sur le niveau de bonheur. Elle comporte toutefois plusieurs limites éthiques importantes. D'abord, l'objectif utilitariste de maximisation de l'utilité collective ne tient pas compte de la répartition des utilités individuelles. Autrement dit, « le gain le plus infime de la somme totale des utilités serait supposé l'emporter sur les inégalités de répartition les plus criantes ».

M. Gilardone, « 3 enfants, 1 flûte : le choix des principes de justice chez Amartya Sen », *L'économie politique*, juillet 2019.

Questions :

- 1) Quel est, selon la doctrine utilitariste, le choix considéré comme étant le plus juste pour un individu ou une société ?
- 2) Imaginons une situation où une société de 20 personnes doit choisir entre deux options :
Option 1 : le bien-être d'une personne augmente de +110, le bien-être de toutes les autres personnes n'augmente pas.
Option 2 : le bien-être de chaque personne augmente de +5.
 - a) Quelle est l'augmentation du bien-être collectif obtenue dans chaque situation ?
 - b) Quelle option faudrait-il retenir selon la doctrine utilitariste ?
 - c) Quelles conséquences aura ce choix en termes d'inégalités entre les individus ?

2. Le libéralisme

Document 12 (Doc. 2 p 324) : Le libéralisme et l'illusion de la justice sociale

Répondre aux questions du livre.

3. L'égalitarisme libéral

Document 13 (Doc. 3 p 325) : Réconcilier égalité et liberté avec l'égalitarisme libéral

Répondre aux questions du livre.

Question complémentaire :

- 9) Pourquoi la conception de Rawls est-elle qualifiée de « libéralisme égalitaire » ou « égalitarisme libéral » ?

4. L'égalitarisme strict

Document 14 (Doc. 4 p 325) : L'égalitarisme strict

Question :

- 1) Qu'est-ce qui distingue l'égalitarisme libéral et l'égalitarisme strict ?

Pour conclure le III, complétez le texte suivant :

Il existe différentes formes d'_____ qui permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon diverses conceptions de la justice sociale. La _____ désigne l'application des normes de justice à l'organisation de la société. On peut distinguer quatre conceptions de la justice sociale, qui, chacune, prône des critères différents pour déterminer ce qui est juste ou pas :

1) La conception _____ de la justice sociale propose un modèle où le choix le plus juste est celui qui _____ la somme des bonheurs individuels de la société. Cette doctrine utilitariste ne tient pas compte de la façon dont l'utilité collective (ou bien-être collectif) est répartie entre les membres de la société ; seul compte le surplus d'_____ totale obtenue dans une situation donnée. Dans cette perspective, personne ne peut revendiquer une importance plus grande qu'un autre dans le calcul de l'utilité qui guide les politiques publiques : tous les individus sont sur le même pied d'égalité au moment du calcul. Pour les utilitaristes, seules les _____ d'une mesure (par exemple, donner le droit de vote à tous, redistribuer les revenus, s'attaquer à l'inégalité de réussite scolaire) permettent de dire si celle-ci est juste ou injuste.

2) Le _____ considère que l'égalité des droits est la seule égalité souhaitable car elle est la seule à ne pas empiéter sur les libertés _____. L'égalité des droits permet à tous de bénéficier des mêmes libertés _____ ; elle est donc la seule égalité à mettre en œuvre dans une société juste. Tendre vers toute autre forme d'égalité se fera nécessairement au détriment de la _____ et n'est donc pas souhaitable. La _____ doit, dans cette perspective, primer sur l'égalité, puisque personne n'est responsable des inégalités économiques et sociales.

3) L'_____ développé par J. Rawls considère qu'une inégalité est juste si elle remplit 3 conditions :

- le respect du principe de _____ ;
- l'inégalité doit profiter au maximum aux moins _____ ;
- l'inégalité de situation doit être fondée à partir d'une égalité des _____.

Dans cette perspective, la justice sociale repose sur la garantie de l'égalité _____ : les inégalités sont justes dès lors qu'elles sont à l'avantage des plus _____ et que l'égalité _____ est assurée.

4) Enfin, _____ implique une égalité des résultats et des traitements entre les individus : il prône le rapprochement des situations socio-économiques des individus dans la société et met donc l'accent sur l'égalité _____. L'égalité _____ est, dans cette logique, la seule forme d'égalité qui permette réellement l'existence d'une société juste en renforçant l'égalité des chances et en resserrant la hiérarchie des positions sociales.

IV. L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS EN MATIÈRE DE JUSTICE SOCIALE

A. Les moyens d'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale

1. Fiscalité, redistribution et protection sociale

Document 15 : Protection sociale et redistribution des richesses

a. Deux types de redistribution

La distinction essentielle est à effectuer entre les opérations de redistribution [verticale], qui transfèrent du pouvoir d'achat entre des individus différents, et des opérations [horizontales], qui redistribuent du pouvoir d'achat d'un individu à lui-même à un autre point du temps. Financer des allocations logement aux moins favorisés par un impôt progressif sur le revenu peut être considéré comme une opération de redistribution [verticale] entre des ménages se situant dans la moitié supérieure de la distribution des revenus et des ménages se trouvant dans la moitié inférieure. En revanche, acquitter une cotisation de retraite [...] peut être considéré comme un transfert que l'on se fait à soi-même dans le futur, et ceci même si le produit de cette cotisation finance effectivement les retraités d'aujourd'hui. [...] En théorie, les choses semblent donc simples : on aurait deux types de redistribution. D'un côté, le système d'assurances sociales opère une redistribution instantanée entre les cotisants et ceux qui sont touchés par les risques assurés : chômage, maladie, retraite. De l'autre, des prélèvements de nature fiscale couvrent les transferts sans contrepartie, ou « prestations non contributives », qui relèvent quant à eux d'une logique « d'assistance » plutôt que « d'assurance sociale ».

b. Un modèle mixte

La lente construction de l'État-providence en France a paru tout d'abord hésiter entre une approche assistancielle apportant un secours aux personnes incapables de satisfaire à leurs besoins élémentaires et privées de la solidarité familiale, et une logique assurantielle liant des droits sociaux à la place occupée par les individus dans le processus productif. C'est ce second modèle, seul à même de répondre à la précarité de la classe ouvrière, qui va progressivement s'imposer – 1945 marquera sa consécration avec la création de la Sécurité sociale –, non sans laisser pourtant à l'assistance une place pour certaines catégories de la population exclues du monde des actifs, personnes âgées ou handicapées principalement. Mais le développement d'un chômage de masse a remis en question les dispositifs de protection liés à l'activité, aussi à partir des années 1980 assiste-t-on à un retour de plus en plus prononcé [...] des logiques assistanciennes.

« La protection sociale : quels débats ? Quelles réformes ? », Cahiers français, n° 358, *L'État-providence en débat*, septembre-octobre 2010, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/libris/3303330403587/3303330403587_EX.pdf

Questions :

- 1) Présentez précisément la différence entre redistribution verticale et horizontale.
- 2) Expliquez le passage souligné.
- 3) Quel lien peut-on faire entre les deux formes de redistribution et les logiques d'assurance et d'assistance ?
- 4) Quelle évolution de système de protection sociale français a-t-il connu depuis l'après-guerre ?

Document 16 : Revenu avant et après redistribution**Montants moyens des prélèvements et prestations par unité de consommation¹ en 2016**

	Quintiles de niveau de vie					Ensemble
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	
Revenu avant redistribution (A)	<u>6 520</u>	15 570	21 530	28 810	<u>55 360</u>	25 610
Prélèvements	- 340	- 930	- 1 770	- 3 340	<u>- 11 330</u>	- 3 540
- Financement de la protection sociale	- 280	- 710	- 1 170	- 1 710	- 4 100	- 1 590
- Impôts directs	- 60	- 220	- 600	- 1 630	- 7 240	- 1 950
Prestations	5 200	1 450	760	500	250	1 630
- Prestations familiales	1 730	870	570	380	160	740
- Aides au logement	1 490	200	30	10	10	350
- Minima sociaux²	1 980	380	160	110	80	540
Revenu disponible (B)	<u>11 380</u>	16 100	20 520	25 960	44 530	23 700
Taux de redistribution (B - A) / A	<u>74,5</u>	3,4	- 4,7	- 9,9	- 20,0	- 7,5

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

1. Q1 : 20 % des personnes les plus modestes, ..., Q5 : 20 % des personnes les plus aisées ; D1 : 10 % des personnes les plus modestes, ..., D10 : 10 % des personnes les plus aisées.

Lecture : les 20% des personnes les plus modestes de la population ont reçu en moyenne 1 575 euros de prestations familiales par an et par unité de consommation.

¹ Mode de calcul permettant de tenir compte de la composition des ménages.

² Prestations sociales assurant un niveau de vie minimal aux ménages.

D'après Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2014 (actualisée 2016) ; modèle Ines, calculs Drees et Insee.

Questions :

- 1) Rappelez ce que sont les quintiles.
- 2) A quoi correspond le taux de redistribution ?
- 3) Faites une phrase avec les données en gras et soulignées.
- 4) Que peut-on dire du revenu annuel moyen avant et après redistribution des personnes appartenant au premier quintile de niveau de vie et des personnes appartenant au cinquième quintile des niveaux de vie ?
- 5) Calculez l'écart relatif de revenu avant et après redistribution des personnes appartenant au premier quintile et au 5ème quintile et interprétez le résultat trouvé.

2. Les services collectifs**Document 17 : La forte contribution des services collectifs à la réduction des inégalités**

Tous les ans à l'automne, la loi de finances arrive en discussion au Parlement. Son rôle est essentiel en matière d'inégalités : c'est cette loi qui détermine l'affectation des dépenses et fixe le niveau des recettes de l'Etat pour l'année suivante.

Les services publics de santé, d'éducation et de logement fournissent des prestations en nature gratuites ou subventionnées. Leur

rôle dans la réduction des inégalités est central : le montant global de ces services est bien plus important que les prestations monétaires. Au total, ils expliquent 70 % de la réduction de l'écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres (selon l'INSEE en 2008). C'est ce qui explique qu'ils ont davantage d'impact sur la redistribution des revenus. Si on prend en compte la valeur en nature de ces services publics, le rapport entre les 20 % les plus aisés et les 20 % les plus pauvres passe de 3,8 à 2,6. Il faut noter que ces données ne mesurent que l'effet sur les revenus de ces services publics. L'école gratuite, les logements sociaux ou les remboursements de soins ne se limitent pas à redistribuer de la richesse, ils permettent également de réduire les inégalités sociales d'accès aux soins ou au logement et d'accroître la mobilité sociale.

Observatoire des inégalités, *Les inégalités de revenu : comment l'Etat redistribue la richesse ?*, 2010.

Question :

- 1) Donnez une définition de « services publics » ou « services collectifs ».
- 2) En quoi les services collectifs permettent-ils de réduire les inégalités ?

3. La lutte contre les discriminations

Document 18 : Qu'est-ce qu'une discrimination ?

Au sens juridique, une personne ou un groupe est victime de discrimination si les critères suivants sont réunis :

1. Un traitement défavorable ou inégal comparé à d'autres personnes ou d'autres situations existe ;
2. Ce traitement défavorable se fonde sur un des critères interdits par la loi ;
23 critères discriminatoires : origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, particulière vulnérabilité résultant d'une situation économique, apparente ou connue de son auteur, patronyme, lieu de résidence, état de santé, perte d'autonomie, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, identité de genre, âge, opinion politique, activités syndicales, capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée. (source : article 225-1 du code pénal - modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité citoyenne)
3. Ce traitement défavorable intervient dans un domaine spécifié par la loi ;
Exemples : l'accès à l'emploi, l'accès au logement, l'éducation (conditions d'inscription, d'admission, d'évaluation) ou la fourniture de biens et services (accès à une discothèque, à un restaurant, à un bâtiment public, souscription d'un crédit...) La discrimination est illégale et sanctionnée dans toutes les situations prévues par la loi.

<http://stop-discrimination.gouv.fr/informations/definitions-et-formes-de-discriminations>

Questions :

- 1) A partir du document, proposez une définition du concept de discrimination. Justifiez votre réponse par un exemple cité dans le document.
- 2) Quel type d'égalité la discrimination remet-elle en cause ?
- 3) Quel moyen de lutte contre les discriminations ce document présente-t-il ?

Document 19 : Les mesures de discrimination positive

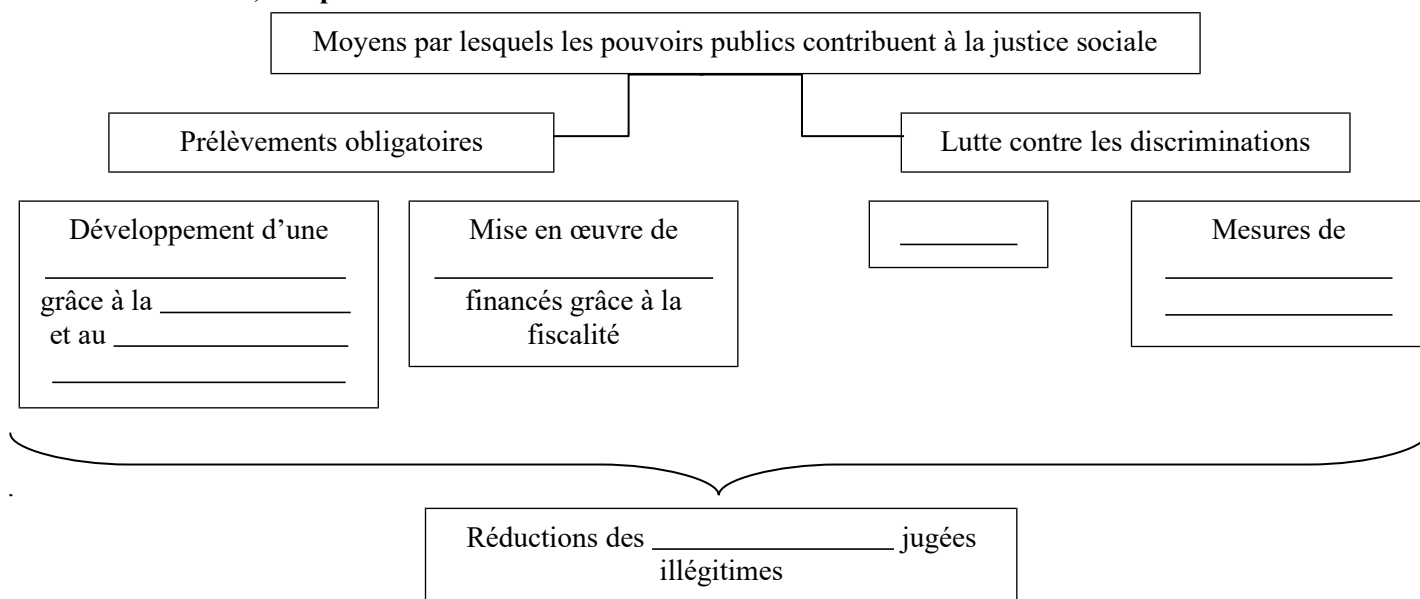
Aux Etats-Unis, ce terme [discrimination positive] est très lié à la questions des inégalités ethniques [...]. En France, le Conseil d'État considère qu'une discrimination positive est « une catégorie particulière de discrimination justifiée, mise en œuvre par une politique volontariste et dont l'objectif est la réduction des inégalités ». Une politique de discrimination positive consiste donc à créer temporairement une inégalité de droit pour conduire à une égalité de fait. On cite souvent comme exemple de discrimination positive la politique des Zones d'éducation prioritaires (ZEP). Il est vrai que dans ce cas on crée une inégalité visant à réduire les inégalités en matière de réussite scolaire. Cependant, on peut objecter que cette politique concerne un territoire et non une catégorie de population. [...] De même, la direction de l'Institut d'études politiques de Paris refuse de parler de politique de discrimination positive à propos de sa politique d'intégration différentielle des élèves de ZEP puisqu'elle n'a pas instauré de quotas et qu'aucun critère ethnique n'intervient. Un exemple français de discrimination positive au sens strict concerne les handicapés, les entreprises ayant l'obligation d'embaucher un certain quota de personnes en situation de handicap faute de quoi elles subissent une pénalisation financière.

Y. Alpe, A. Beitone, Ch. Dollo, J.-R. Lambert et S. Parayre, *Lexique de sociologie*, Dalloz, 2005.

Questions :

- 1) Qu'entend-on par « discrimination positive » ?
- 2) Qu'est-ce qui justifie la mise en œuvre de mesures de discrimination positive ?
- 3) Trouvez un autre exemple de mesure de discrimination positive en France que celui concernant l'emploi des personnes handicapées.

Pour conclure le A., complétez le schéma suivant :



B. Les contraintes de financement auxquelles sont exposés les pouvoirs publics

Document 20 (Doc. 4 p 333) : Endettement et politique publique

Répondre aux questions du livre.

C. Les débats concernant l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale

1. Les débats autour des effets pervers de l'action des pouvoirs publics

Document 21 (Doc. 2 p 334) : L'effet désincitatif des prestations sociales

Répondre aux questions du livre.

Document 22 : Un effet désincitatif à relativiser

L'éligibilité au revenu de solidarité active (RSA) est soumise à plusieurs critères. La condition d'âge est notamment restrictive : très peu de personnes de moins de 25 ans sont éligibles au RSA. Avant la mise en place de ce dispositif, en juin 2009, la même condition existait pour le revenu minimum d'insertion (RMI). Cette restriction s'appuie notamment sur la crainte que l'accès au revenu minimum décourage certains jeunes de poursuivre leurs études ou de rechercher un emploi. On peut évaluer l'ampleur de cette désincitation au travail autour du seuil d'âge ainsi créé. Si elle existe, cette désincitation devrait se traduire par un fléchissement du taux d'emploi des jeunes juste après 25 ans, puisque le gain à l'emploi de certains jeunes serait plus faible à partir de cet âge. Or, aucune rupture dans les taux d'emploi à 25 ans n'est repérable pour les jeunes célibataires sans enfant ayant au moins un CAP ou un BEP. Le RMI et le RSA n'auraient donc pas d'effet désincitatif marqué sur l'emploi de ces jeunes. [...] Au total, sur la période 2004-2009, entre 1,7 % et 2,9 % de ces jeunes très peu qualifiés auraient été découragés de travailler en raison du RMI. [...] Les raisons pour lesquelles la désincitation peut être faible sont bien connues. Ainsi, l'accès à l'emploi peut être perçu comme une norme sociale à atteindre, même si les gains financiers qu'il procure sont faibles. C'est aussi le moyen de se construire des droits à la retraite. De surcroît, la plupart des chômeurs recherchent un emploi à temps plein, alors que le RMI ou le RSA jouent surtout sur l'arbitrage entre emploi à temps partiel et inactivité. Enfin, de faibles gains au travail à court terme peuvent être compensés par des gains à plus long terme, avec une amélioration des conditions futures d'emploi procurée par l'expérience professionnelle accumulée. Il est possible toutefois qu'à d'autres âges, les arbitrages entre salaire et minima sociaux soient différents et entraînent un effet désincitatif plus fort.

O. Bargain et A. Vicard, Le RMI et son successeur le RSA décourage-t-il certains jeunes de travailler ?, INSEE Analyses, septembre 2012, http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=iana6

Questions :

- 1) Rappelez ce qu'est un inactif.
- 2) Expliquez le passage souligné.
- 3) Le RMI puis le RSA ont-ils eu un effet désincitatif au travail chez les jeunes ? Comment peut-on l'expliquer ?

2. Les débats autour de la légitimité des pouvoirs publics

Document 23 (Doc. 1 p 334) : La résistance à l'impôt peut traduire une crise de légitimité

Répondre aux questions du livre.

3. Les débats autour de l'efficacité de l'action des pouvoirs publics en matière de réduction des inégalités

Document 24 (Doc. 1 p 336) : Les aides sociales ne suffisent plus à réduire la pauvreté

Répondre aux questions du livre.

Pour conclure le B. complétez le texte suivant :

Les pouvoirs publics sont exposés à des contraintes de _____ pour agir en matière de justice sociale. En effet, l'État a vu son _____ croître depuis les années 1970 ; la dette publique rapportée au PIB ne cesse donc d'augmenter. Cette croissance de la dette publique alourdit donc la _____ de la dette et limite alors les possibilités d'action des pouvoirs publics en matière de _____.

Cette action des pouvoirs publics en matière de justice sociale fait en outre l'objet de débats.

1) Tout d'abord, des débats existent quand aux risques d'_____, c'est-à-dire d'effets néfastes et non souhaités, que suscitent ces actions. En effet, l'écart entre les plus bas salaires et les minima sociaux est parfois si faible qu'il _____ les individus à retrouver un emploi et les pousse à rester dans une situation d'inactivité (_____ à inactivité). Néanmoins, les études montrent que ces effets _____ sont à relativiser, et qu'il ne faut pas surestimer le phénomène de trappe à pauvreté ou à inactivité.

2) Ensuite, des débats existent quant à la _____ des pouvoirs publics. Certaines catégories sociales ressentent un sentiment _____ et _____ des pouvoirs publics qui entament leur _____ à l'impôt. En effet, les populations qui subissent la _____ de la présence de l'État (services publics), ou estiment que la _____ pèse trop lourdement sur leurs revenus, ont tendance à nourrir un sentiment d'illégitimité des pouvoirs publics quant à leurs interventions.

3) Enfin, des débats existent quant à _____ des pouvoirs publics en matière de lutte contre les inégalités et la pauvreté. La _____ permet de développer des filets de sécurité, mais n'a pas empêché la progression de la pauvreté, et n'a pas permis de réduire significativement certaines _____ économiques et sociales (par exemple, les inégalités face à la mort selon la catégorie sociale d'appartenance).